



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

relations internationales

Question écrite n° 68030

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge Mme la ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, chargée de l'outre-mer, sur les conséquences du réchauffement climatique sur les territoires français d'outre-mer. Alors que la perspective d'une montée du niveau des océans semble de plus en plus inévitable, se pose la question du devenir de certaines possessions territoriales françaises dont le point culminant se situe à quelques mètres à peine au-dessus du niveau des mers. C'est le cas par exemple de certaines Îles Éparses (Bassas da India) ou encore de l'île de Clipperton. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si des études officielles ont été engagées sur cette question et si un inventaire de la vulnérabilité de nos territoires ultra-marins au changement climatique a été réalisé dans le but de définir des mesures susceptibles d'anticiper et de prévenir ces menaces (aménagement spécifique, etc.). Enfin, eu égard à l'étendue considérable des zones économiques exclusives (ZEE) françaises obtenues grâce à ces territoires, il souhaiterait savoir si, en l'état actuel du droit international, la submersion irréversible de ces territoires signifierait la perte également irréversible pour la France des ZEE y afférentes.

Texte de la réponse

La ministre de l'outre-mer est effectivement préoccupée par les conséquences possibles du changement climatique pour le développement économique, social et culturel, la protection de l'environnement et la sécurité des outre-mer français. Elle est consciente de la vulnérabilité particulière de certaines îles de l'outre-mer français au regard des conséquences du réchauffement climatique, spécialement au regard de la montée des eaux. Dans cet état d'esprit, elle a défendu les intérêts de l'outre-mer français dans le cadre des réunions préparatoires aux négociations de Copenhague auxquelles son ministère a participé. Par ailleurs, en juillet 2009, au cours du sommet France-Océanie qui a réuni autour des trois collectivités françaises du Pacifique l'ensemble des États de la région, la problématique de la lutte contre les effets du réchauffement climatique a été largement abordée et a été placée au cœur des actions de coopération régionale. En outre, l'université de la Polynésie française finance un laboratoire qui a pour objet d'étude l'analyse et la surveillance de la montée des eaux, dans le cadre du réchauffement climatique. Enfin, en l'état actuel du droit international, la submersion irréversible d'un territoire ultramarin entraînerait effectivement la disparition des droits souverains en matière économique de la France sur ce territoire.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68030

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 avril 2010

Question publiée le : 29 décembre 2009, page 12450

Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4308